

Module 2 : Coopération intercommunale

Public concerné

Tout élu régional, départemental communal ou intercommunal

Présentation du module

Souvent décriée pour son manque de légitimité démocratique ou pour sa tutelle sur la liberté communale, l'intercommunalité s'impose de plus en plus comme l'échelon privilégié pour la mise en place de politiques publiques structurantes. Encore faudrait-il savoir ce que recouvre ce vocable.

Ce module se propose donc d'aborder l'intercommunalité, de la loi Chevènement aux lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) MAPAM (Modernisation de l'Action publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles).

Il fera le rappel des objectifs du législateur et fera une mise en perspective critique de l'évolution de la carte intercommunale vers les années 2020. Enfin il abordera les freins au développement de l'intercommunalité en France ou achever et rationaliser la carte intercommunale.

Objectifs

- Permettre aux élus des collectivités de connaître la réforme territoriale et ses étapes
- Appréhender les principales conséquences possibles de la réforme financières, organisationnelles et humaines
- Bien identifier les points sensibles qui restent en suspens
- Pouvoir intégrer dans un cadre prospectif ses décisions et actions
- Pouvoir initier une réflexion organisationnelle dans l'attente de la mise en œuvre
- Appréhender l'évolution de l'intercommunalité avec l'émergence de Pôle Métropolitains et des Métropoles.
- Saisir la cohérence entre Intercommunalité et SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Savoir répondre aux questions des collaborateurs

Durée

1 journée de 7 heures

Contenu détaillé

L'apparition de l'intercommunalité en France

- Aux racines de l'intercommunalité, des communes plus petites que leurs sœurs européennes
- Dès 1890, la naissance des SIVU
- 1959, la confirmation de l'intercommunalité avec les SIVOM
- 1966, l'apparition de l'intercommunalité à fiscalité propre

Les années 90 ou l'essor de l'intercommunalité en France

- L'impact de la loi de 1992 : l'intercommunalité en zone rurale et péri-urbaine
- La loi Voynet : la naissance des pays et une autre vision de l'intercommunalité
- La loi de 1999 : la TPU réel essor de l'intercommunalité en France

L'importance de la loi du 16 décembre 2010 : la rationalisation de l'intercommunalité en France

- La résurgence des CDCI pour parachever l'intercommunalité en France
- Les résistances au mouvement intercommunal et leurs motifs
- La rationalisation des EPCI à fiscalité propre
- La réduction du nombre de SIVU et SIVOM
- L'avènement du fait métropolitain : la métropole et le pôle métropolitain

Les grands enjeux de l'intercommunalité aujourd'hui

- La loi MAPTAM et l'enjeu de la métropolisation du territoire
- La loi NOTRe et le renforcement des compétences communautaires
- La question en suspens : la démocratisation des EPCI
- Depuis la suppression de la taxe professionnelle : le nouvel enjeu du financement des EPCI et la question de la péréquation

Moyens pédagogiques

La formation sera interactive (faire réagir les élus et partir des situations vécues) et pratique avec des études de cas, simulations au travers de présentation d'outils réalisés.

L'éventuel caractère confidentiel des données partagées sera préservé.

Modalités d'évaluation et de suivi de la formation

Le point d'évaluation

Tous nos modules de formation se terminent par une mesure à chaud des acquis de la formation via un quizz, un échange oral ou un mini-test.

L'évaluation à chaud

Nos formateurs sollicitent également toutes remarques ou observations nous permettant d'améliorer notre efficacité professionnelle, ainsi que celle de nos modules. Les participants remplissent donc une évaluation à chaud lors du dernier jour de formation.

L'évaluation à froid

(Quand celle-ci est pertinente)

Nous proposons un questionnaire d'évaluation à froid de la formation pour en mesurer les effets et analyser l'atteinte des objectifs. Ce questionnaire est rempli 2 à 3 mois après la fin de la formation.

Le principe du « crédit mail »

Nous offrons aux participants une possibilité d'échange avec le formateur postérieurement à la formation.

Ces échanges sont destinés à favoriser la mise en application des acquis. Il se fait sous la forme d'un crédit de mail à échanger avec l'intervenant.

Effectif

De 3 à 12 participants